

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2016

STATUT GÉNÉRAL DES AAI ET DES API - (N° 4262)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 52

présenté par
M. Warsmann

ARTICLE 49

À l'alinéa 1, substituer aux références :

« aux *a* et *b* du 2° de l'article 33 et au 2° de l'article 34 »

les références :

« au *c* du 1° de l'article 32, au *b* du 2° de l'article 33, au 2° de l'article 34, au *c* du 2° de l'article 35, au *a* du 3° de l'article 37 et au *a bis*) du 3° de l'article 43 *bis* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.